



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions :
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 02 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Thérèse TRESPEUCH

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Charlotte PERCHER, Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Fabrice ROUSSEL, Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noelle CORNO, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Charlotte PERCHER à Laurent GODET

Madame Isabelle LE HEIN a été élue Secrétaire de Séance.

Affectation du résultat 2023 - Budget Ville**DL_2024_04_21**

Madame CORNO expose :

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2023 visés par le comptable public assignataire (tableau joint en annexe), il convient de statuer sur l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement. L'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à 3 573 122,08 € à la clôture de l'exercice.

La législation impose aux collectivités d'utiliser cet excédent de fonctionnement pour couvrir en priorité le besoin de financement en investissement lorsqu'il y en a un qui apparaît. Il vous est proposé de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice, comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA FIN DE L'EXERCICE

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	NÉANT
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NÉANT
Plus-values de cession des éléments d'actif	NÉANT
Virement à la section d'investissement (virement prévisionnel chapitre 023).....	1 208 533,00 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE FIN 2023 :	
- EXCÉDENT (A).....	3 573 122,08 €
- DÉFICIT (B)	
1 -EXCÉDENT CUMULÉ FIN 2023	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	NON APPLICABLE
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)...	NON APPLICABLE
- à la couverture du besoin de financement (compte R1068 en INVT).....	865 300,49 €
Solde disponible, affecté facultativement comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (cpt R1068 en INVT).....	2 207 821,59 €
- affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (cpt R002 en FONCT)	500 000,00 €
DÉFICIT RÉSIDUEL A REPORTER AU BP suivant.....	0,00 €
2 -DÉFICIT CUMULE FIN 2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	NON APPLICABLE
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NON APPLICABLE
Déficit résiduel à reporter au BP suivant	NON APPLICABLE
Excédent disponible	NON APPLICABLE
LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE	NÉANT

Vu l'avis de la Commission Ressources du 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'AFFECTER, comme présenté dans le tableau ci-dessus, l'excédent cumulé de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2023 ;**
- 2. DE PROCÉDER à la reprise anticipée de ce résultat affecté dans le cadre du Budget Primitif 2024 ;**
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

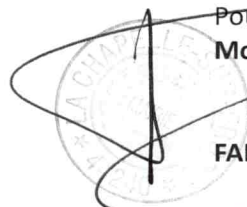
Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance


ISABELLE LE HEIN



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,


FABRICE ROUSSEL





CALCUL DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023 AFFECTATION ET REPRISE DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET VILLE -

ATTESTATION DE CALCUL DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 ET CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

SECTION	DEPENSES (A) <i>(ordre+réel)</i>	RECETTES (B) <i>(ordre+réel)</i>	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (B-A)	RESULTAT VILLE 2022 REPORTE EN 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023 (C)	RESTES A REALISER		BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
						DEPENSES INSCRITES ET REPORTEES	RECETTES INSCRITES ET REPORTEES	
INVESTISSEMENT	2 673 350,05 €	2 992 584,31 € <i>Dont emprunt nouveau : 0 €</i>	319 234,26 €	-206 076,18 € (D001)	113 158,08 €	999 458,57 €	21 000,00 €	865 300,49 €
FONCTIONNEMENT	21 718 417,90 € <i>Dont rattachements: 69 568,20 €</i>	24 414 130,69 € <i>800,00 €</i>	2 695 712,79 €	877 409,29 € (R002)	3 573 122,08 €			
TOTAL GENERAL	24 391 767,95 €	27 406 715,00 €	3 014 947,05 €	671 333,11 €	3 686 280,16 €			

B - AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION	RÉSULTAT CUMULE FIN 2023 (C)	BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	RAPPEL AFFECTATION DU RÉSULTAT VILLE l'année précédente pour information
INVESTISSEMENT	113 158,08 €	865 300,49 €	<i>titre de recettes</i> 3 073 122,08 € <i>au 1068 en 2024</i>	<i>titre de recettes</i> 1 428 659,99 € <i>au 1068 en 2023</i>
FONCTIONNEMENT	3 573 122,08 €		<i>report à nouveau</i> 500 000,00 € <i>au R002 en 2024</i>	<i>report à nouveau</i> 800 000,00 € <i>au R002 en 2023</i>
TOTAL GENERAL	3 686 280,16 €		3 573 122,08 €	2 228 659,99 €